

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de sa Carte Nationale d'Identité.

RENOUVELLEMENT :

* L'ancienne carte nationale d'identité

* Une pièce d'identité (si l'ancienne carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans ou en cas de perte ou de vol de celle-ci) :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

* **1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

* **1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête pas de lunettes – ni sourire – format 35mm x 45mm).

* **Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

* Si **votre situation a changé** (mariage, veuvage, changement de nom...), fournir les documents officiels attestant de l'évènement.

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

* **Livret de famille.**

* **Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

* **Pièce d'identité du représentant légal.**

* La prise d'empreintes se fait pour les enfants de 12 ans et plus.

SPECIFICITES EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

* Fournir la **déclaration de perte** établie en mairie ou de vol établie à la gendarmerie.

* Un **timbre fiscal** d'une valeur de 25€.

***** Les CNI établies après 2004 ont une validité de 15 ans sur le territoire français.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de sa Carte Nationale d'Identité.

1^{ère} DEMANDE :

*** Un document d'identité :**

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

*** 1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) : facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur**

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

*** 1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête – ni sourire – format 35mm x 45mm).

*** Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

*** Livret de famille.**

*** Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

*** Pièce d'identité du représentant légal.**

* La prise d'empreintes se fait pour les enfants de 12 ans et plus.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de sa Carte Nationale d'Identité.

RENOUVELLEMENT :

* L'ancienne carte nationale d'identité

* Une pièce d'identité (si l'ancienne carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans ou en cas de perte ou de vol de celle-ci) :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

* **1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

* **1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête – ni sourire – format 35mm x 45mm).

* **Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

* Si **vos situation a changé** (mariage, veuvage, changement de nom...), fournir les documents officiels attestant de l'évènement.

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

* **Livret de famille.**

* **Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

* **Pièce d'identité du représentant légal.**

* La prise d'empreintes se fait pour les enfants de 12 ans et plus.

SPECIFICITES EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

* Fournir la **déclaration de perte** établie en mairie ou de vol établie à la gendarmerie.

* Un **timbre fiscal** d'une valeur de 25€.

***** Les CNI établies après 2004 ont une validité de 15 ans sur le territoire français.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de sa Carte Nationale d'Identité.

1^{ère} DEMANDE :

*** Un document d'identité :**

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

*** 1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

*** 1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête – ni sourire – format 35mm x 45mm).

*** Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

*** Livret de famille.**

*** Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

*** Pièce d'identité du représentant légal.**

* La prise d'empreintes se fait pour les enfants de 12 ans et plus.